

*Date de dépôt : 4 novembre 2020*

## **Rapport**

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Notre école a besoin de postes aujourd'hui pour remplir sa  
mission**

*Rapport de majorité de M. Pierre Nicollier (page 1)*

*Rapport de minorité de Mme Léna Strasser (page 17)*

### RAPPORT DE LA MAJORITÉ

#### **Rapport de M. Pierre Nicollier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des pétitions a traité la pétition P 2098 « Notre école a besoin de postes aujourd'hui pour remplir sa mission » durant 3 séances sous les présidences de M<sup>me</sup> Adrienne Sordet et de M. Stéphane Florey durant les mois d'août et de septembre 2020.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier et la commission a été soutenue dans son travail par M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique. La commission les remercie pour la qualité de leur travail.

La pétition P 2098 portée par la FAMCO, la FEGAPH, la SPG, la FAPEO, l'Union, l'AGEEP et le SSP comporte 2177 signatures. Elle a été déposée auprès du Grand Conseil le 22 mai 2020 et demande que « les postes nécessaires soient alloués (au DIP) pour le respect des citoyens et citoyennes, de la loi, et ce également pour l'enseignement spécialisé et l'enseignement secondaire 2 ».

La commission a mené les auditions suivantes pour juger du traitement de la pétition :

- M. David Fernex (FAMCO), pétitionnaire, M<sup>me</sup> Anne Thorel Ruegsegger (FAPEO), M. Cyril Mizrahi (FÉGAPH) et M<sup>me</sup> Francesca Marchesini (SPG)
- M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP), M. Samy Jost, directeur du service des subventions, et M. Sylvain Rudaz, directeur général de la direction générale de l'enseignement secondaire II.

### **Audition des pétitionnaires**

***M. David Fernex (FAMCO), pétitionnaire, M<sup>me</sup> Anne Thorel Ruegsegger (FAPEO), M. Cyril Mizrahi (FÉGAPH) et M<sup>me</sup> Francesca Marchesini (SPG)***

M<sup>me</sup> Marchesini rappelle que le Grand Conseil a refusé d'octroyer les postes demandés par le DIP, décision qui a particulièrement choqué les enseignants au vu de l'augmentation démographique. Dans le primaire, les conditions d'enseignement sont devenues très difficiles puisque les conditions d'apprentissage se détériorent année après année alors que la mixité culturelle est particulièrement élevée. Celle-ci figure parmi les plus élevées de Suisse. Elle observe ensuite que la moyenne des classes est de 20 et qu'il est de plus en plus courant d'avoir des classes à 25 élèves.

Elle mentionne que des actions de baisse d'effectifs de classe étaient envisagées déjà avant la décision du parlement et remarque que la pétition a pu recueillir de nombreuses signatures en un temps record, ce durant le confinement.

M. Fernex mentionne que la présidente du département a annoncé vouloir maintenir des effectifs de classes stables et couper dans les dégrèvements. Il y a des classes de 18 élèves et des classes de 26 élèves. Dans le secondaire II, 5% des classes dépassent les effectifs réglementaires alors que le CO montre des taux plus acceptables. Des réorientations doivent avoir lieu en fin d'année et les enseignants s'attendent donc à des dépassements d'effectifs en décembre. Quant aux dégrèvements qui sont coupés, il rappelle que les cours facultatifs sont organisés sur la base de ces dégrèvements, à l'instar des cours d'appui, en particulier maintenant après la période de Covid. Les dégrèvements sont également utiles pour les projets d'école, pour la concertation entre enseignants et le soutien aux nouveaux enseignants. Des programmes ont été éliminés comme l'introduction à l'informatique, l'allemand en préparatoire du cycle, ou certains cours de sciences humaines.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger mentionne que les parents d'élèves ont été choqués par la suppression de ces postes puisque la formation des jeunes est la dernière des choses à toucher. Les parents se sont beaucoup mobilisés pour faire signer la pétition dans le but de rétablir les budgets. Les parents sont inquiets pour l'ensemble de l'enseignement, tant au niveau du primaire que du secondaire, et pour le soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés. Et elle observe que les parents savent que les postes qui manquent cette année manqueront également l'année prochaine et elle remarque qu'ils sont donc très attentifs à ce qui se passera ces prochains mois.

M. Mizrahi déclare que l'association qu'il représente concerne les élèves présentant un handicap. La situation, pour cette année, pour le foyer à Lancy fonctionne, mais reste tendue. Le foyer a demandé des places à temps partiel pour permettre un relais aux familles de ces enfants. Les situations de transition sont compliquées et difficiles à vivre et un accueil à temps partiel serait une bonne chose.

Cela étant, il déclare que la situation reste difficile pour les élèves en situation de handicap, tant au niveau des classes spécialisées qu'au niveau des classes ordinaires qui accueillent des élèves de ce type. Les besoins augmentent année après année, et les réallocations ne résolvent rien. Au final le manque de moyen ne permet pas l'inclusion faute de personnel. Il évoque alors les enfants ayant des troubles cognitifs et mentionne que l'absence de moyens empêche leur intégration. Il existerait pourtant des solutions, solutions qui nécessitent toutefois des moyens.

Un député MCG demande quelle était la position des pétitionnaires en 2018 lorsque le DIP a demandé que les élèves domiciliés en France soient rattachés à des écoles françaises.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger répond que les parents n'étaient pas prêts à se positionner sur cette question très polémique.

M. Mizrahi signale que de nombreux parents d'enfants en situation de handicap ont été forcés de trouver un logement adéquat en France. Ces élèves, quoi qu'il en soit, ne sont pas accueillis de manière idéale.

Le député MCG demande combien d'élèves habitent en France. Il rappelle qu'il serait question de 35 000 Suisses résidant en France.

M<sup>me</sup> Marchesini répond avoir l'impression qu'il s'agit d'un faux débat. Elle ajoute que cette proposition était discriminante et remarque que le SPG n'a pas voulu rentrer dans le débat. Il est question de 1000 élèves supplémentaires chaque année habitant sur le territoire genevois et elle pense que les élèves venant de France sont une minorité.

Le député MCG déclare qu'il y a des choix à faire, entre habiter dans une villa avec une piscine et scolariser son enfant dans son pays d'accueil, mais il mentionne que certains veulent profiter de tout.

M<sup>me</sup> Thorel Rueggsegger remarque que ce débat a eu lieu.

M. Mizrahi remarque que certains parents qui habitaient dans un immeuble non accessible pour leur enfant en situation de handicap ont déménagé en France pour cette raison.

Un député S déclare retenir le problème de sureffectif, la question du dégrèvement et celle des réallocations, mais il se demande s'il y a d'autres aspects liés à ces sureffectifs qui n'ont pas été abordés.

M<sup>me</sup> Marchesini répond que, lors du déconfinement, les élèves venaient en classe en demi-effectif, et elle a eu de nombreux retours de ses collègues qui notaient l'impact positif de classes plus restreintes. Il est maintenant question d'alterner les récréations, notamment pour des raisons d'espace.

Elle explique ensuite que certains élèves présentent des troubles du comportement dans une situation de surpopulation et peuvent être mieux encadrés avec des effectifs diminués. Cette question est particulièrement importante à Genève au vu des 45% d'élèves allophones. L'école fonctionne pour les élèves qui ne présentent pas de problème et ce sont les élèves fragiles qui sont sacrifiés.

Le député S demande ce que les pétitionnaires attendent de la pétition.

M. Fernex répond que les dégâts, lors de cette rentrée, sont importants et il mentionne que les pétitionnaires espèrent une prise de conscience afin que la rentrée prochaine n'aggrave pas la situation.

M. Mizrahi ajoute qu'il ne faudrait pas prendre de retard dans le taux d'encadrement tant dans l'ordinaire que dans le spécialisé. Il répète que les conséquences sur le long terme sont importantes, notamment pour les enfants en situation de handicap, puisque nombre de ces derniers resteront dans le spécialisé alors qu'ils pourraient en sortir, et il mentionne que c'est donc un impact financier auquel il faut s'attendre à terme.

Un député S demande de quelle loi il est question dans la pétition et si des recours juridiques sont envisageables, ou s'il ne s'agit que d'une formule exprimée par le biais de la pétition.

M. Fernex répond que la loi sur l'instruction publique demande de garantir les chances de chacun, et que les décisions budgétaires ont des conséquences sur les élèves les plus fragiles. Cela étant, il existe des règlements qui ne sont pas respectés au niveau des effectifs.

M<sup>me</sup> Marchesini rappelle que la LIP n'est pas respectée à l'égard des besoins spécifiques des élèves, faute de moyens.

M. Mizrahi ajoute que la loi évoquée dans la pétition n'est donc pas simplement une formule. Il existe des jurisprudences du Tribunal fédéral ou de la Chambre administrative. Le but n'est pas d'entamer des procédures judiciaires mais d'agir en amont pour éviter ces situations.

Un député PLR demande quelles sont les relations et les discussions entre les enseignants et le DIP. Il rappelle qu'il y a eu 317 postes supplémentaires accordés au DIP, mais seulement 54 postes d'enseignants au budget 2020.

M. Fernex répond que l'école n'est pas faite que d'enseignants. Il y a des postes de psychologues, de secrétaires, etc., qui sont nécessaires et qui permettent aux enseignants d'enseigner.

Le député PLR remarque que le nombre d'ETP a augmenté de 5% avec une augmentation du nombre d'élèves de 3% et il se demande où est la limite et s'il n'y a pas des priorités à fixer.

M<sup>me</sup> Marchesini remarque que les besoins au niveau administratif sont très importants et elle mentionne que les effectifs dans ce secteur sont insuffisants, entraînant inévitablement des effets sur les enseignants. Elle remarque qu'un enseignant a dû changer la couche d'un élève de 12 ans, faute d'infirmière. Des moyens sont nécessaires pour garantir une école inclusive.

M. Mizrahi rappelle que la Suisse s'est engagée dans un cadre et qu'il est nécessaire de respecter ce dernier sérieusement. Du personnel est nécessaire lorsqu'un enfant présente des problèmes d'addiction ou de violence.

Une députée EAG demande si les effectifs actuels entraînent des pressions sur les orientations des élèves en raison du manque de places. Les places manquent non seulement en raison de ces effectifs et du nombre d'enseignants insuffisant mais aussi des bâtiments.

M. Fernex répond que les effectifs officiels ne tiennent pas compte des intégrations provenant du spécialisé ou d'un élève sortant d'une classe d'accueil. Il y a effectivement une autocensure au sein des conseils qui choisissent parfois de ne pas passer un élève dans une filière supérieure faute de place. Cela étant, ce sont les directions qui prennent in fine la décision, parfois à l'encontre de l'avis unanime d'un conseil pour des raisons de place.

M<sup>me</sup> Marchesini rappelle que de nombreuses écoles renoncent à une bibliothèque ou à une salle d'appui afin de privilégier la constitution de classes.

Un député MCG demande quels sont les cantons qui pratiquent l'école inclusive.

M. Mizrahi répond que c'est un cadre légal suisse et même international qui prévoit l'école inclusive.

Le député MCG demande si d'autres cantons ont la même pratique de l'école inclusive que Genève.

M. Mizrahi répond que la situation diffère d'un canton à un autre. Il évoque le Valais et mentionne que ce canton est passé directement de l'exclusion à l'inclusion en raison de l'éloignement des établissements de certaines vallées. Le Valais a donc trouvé des solutions très tôt. Le canton de Vaud s'est dirigé très vite vers des institutions spécialisées sans avoir pour autant des résultats meilleurs que Genève. L'école inclusive dans le Pays basque espagnol fonctionne depuis 40 ans et fonctionne bien.

### **Audition du DIP**

*M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP), M. Samy Jost, directeur du service des subventions, et M. Sylvain Rudaz, directeur général de la direction générale de l'enseignement secondaire II*

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta déclare que cette pétition arrive comme la grêle après la vendange. Elle rappelle que le Grand Conseil n'a voté aucun poste pour la rentrée 2020 et mentionne que le département a travaillé sur le report d'un certain nombre de projets comme l'informatique. Les crédits supplémentaires votés par la commission des finances portaient sur la rentrée 2019 ou le foyer de Lancy et le foyer thérapeutique. Des économies ont été faites au cycle d'orientation et à l'ES II qui ne présentaient pas de hausse d'élèves trop importante. Le primaire n'a, quant à lui, pas été touché, comme l'enseignement spécialisé. Au final, il est possible de respecter les conditions-cadres au sein du primaire, mais pas dans l'ES II, ce en raison majoritairement du Covid. Le département a joué sur les dégrèvements et les grilles horaires en renonçant à certaines missions.

Elle explique ensuite que l'ES II a connu un phénomène en cascade inhérent au Covid qui a interdit tous les flux d'élèves habituels. Le collège s'est retrouvé avec 316 élèves de plus. Par ailleurs, de nombreux élèves de l'école de commerce ont choisi de réaliser une maturité professionnelle commerciale par crainte de ne pas trouver de travail à la sortie de leur cursus. La hausse est de 76% en ce qui concerne les maturités professionnelles commerciales. Dès lors, ce sont 40 postes qui manquent dans l'ES II. De nombreux cours abritent des effectifs supérieurs à la norme et elle espère que cette situation sera corrigée avec le budget 2021.

Elle répète que le département a pris des mesures à la suite de la décision du Grand Conseil pour pallier les effets les plus désagréables, mais il ne sera pas possible de tirer sur la corde éternellement.

Un député MCG demande combien d'élèves sont domiciliés sur France.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'ils sont en diminution, pour une économie de 8 postes approximativement.

Le député MCG observe que l'impact n'est donc pas négligeable.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta acquiesce, mais remarque qu'il n'est pas possible d'exclure un certain nombre de cas particuliers.

Le député MCG déclare que le fait de ne pas avoir voté les 412 postes semble avoir permis d'entamer une réflexion au sein du département, un effet positif. Il se demande combien de postes seront nécessaires pour l'année 2021.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'il est question de 140 postes si l'on se réfère aux effectifs. Les mesures d'économies entamées par le département suite à la votation du Grand Conseil ont généré un travail titanesque. Ces mesures impactent l'institution à court et moyen terme, comme la lutte contre les discriminations, l'enseignement de l'informatique et de nombreux aspects qui ne relèvent pas strictement des enseignements.

Un député PLR demande si les 312 élèves supplémentaires au collège sont en deuxième année.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'ils sont essentiellement en deuxième.

Le député PLR demande si des élèves partiront lorsque le système scolaire sera pleinement rétabli.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'il n'est pas certain que ces élèves ne soient pas promus en troisième.

Le député PLR demande ce qu'il en est des impacts sur le DIP quant à la baisse des effectifs dans les écoles privées.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que toutes les écoles privées n'ont pas encore rempli la base de données et déclare que les chiffres ne sont pas encore connus.

Un député PDC mentionne que la pétition évoque des classes de 27 élèves en primaire. Il se demande quelle est la limite supérieure.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que l'on trouve plus d'anomalies en primaire puisque les élèves ne sont pas déplacés de leur commune. Elle mentionne que la moyenne cantonale est 19,92 avec un maximum de 24.

Un député PLR déclare que les syndicats ont indiqué des réductions de postes au collègue et il demande ce qu'il en est. Il demande ensuite si un travail est effectué pour rediriger certains jeunes vers les places d'apprentissage qui sont encore libres. Il demande également combien de postes additionnels le DIP a reçus en 2019. Il demande si le foyer de Lancy a eu une dotation suffisante.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que 42 postes ont effectivement été économisés au niveau des collèges puisque 40 ont été donnés au spécialisé, notamment. Le département a joué avec les départs à la retraite, et il n'y a eu que quelques très rares situations RH où il a fallu réduire les horaires.

Elle en vient ensuite aux apprentissages en mentionnant que les places ont été mises tardivement sur le marché en raison du Covid. A la fin du mois de juin, il y avait moins de 40% de contrats signés par rapport à l'année passée. Il reste à présent plusieurs centaines de places d'apprentissage. Des dispositifs ont été prévus permettant aux élèves, en situation d'échec au premier trimestre, de signer un contrat d'apprentissage plus tardivement grâce à un financement extraordinaire du SEFRI. Il y a encore une centaine de places d'apprentissage libres dans le commerce alors qu'en septembre de l'année passée il n'y avait plus aucune place.

Elle remarque ensuite ne pas avoir les chiffres quant aux postes supplémentaires en 2019, mais observe que le nombre de postes a répondu aux besoins. Il est faux de dire que la situation se péjore. Il y a trois types de postes au sein du canton : enseignement, police et administratif. Or, elle remarque que les postes dédiés au foyer de Mancy ne sont pas des postes d'enseignants.

Une députée EAG déclare avoir l'impression qu'il y a eu des sacrifices et un nivellement par le bas qui a été opéré. Elle évoque à cet égard la disparition des OS. Des réallocations ont été faites pour les postes frontaux, mais de nombreux postes qui ne sont pas frontaux manquent également et elle pense qu'il ne faut pas les sous-estimer. Elle se demande s'il y a un bilan sur 2018 notamment par rapport aux décrochages scolaires.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que les chiffres de cette année, en termes de décrochages scolaires, sont légèrement inférieurs par rapport à l'année passée, mais elle rappelle qu'il faut s'attendre aux effets de fin d'année et faire le point en janvier.

La députée EAG se demande s'il ne faudra pas un accompagnement accru pour le spécialisé lorsque la situation sera rétablie.



M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que le but est d'identifier plus rapidement ces élèves qui sont fragiles afin de les accompagner dans un projet qui puisse leur convenir.

M. Rudaz déclare que les conseillers en orientation et les psychologues essaient de repérer les élèves adéquats pour les diriger vers les places d'apprentissage qui sont libres.

Un député S se déclare surpris d'entendre la remarque sur la discrimination qui paraît accessoire. La commission a entendu que l'école était en infraction à l'égard de la LIP, et il se demande si la situation ne risque pas d'être dommageable pour le DIP.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que le Grand Conseil a voulu renforcer la lutte contre les discriminations dans un PL récent, ce qui représente un coût et des compétences. Une enquête va être lancée à l'école sur les discriminations dans le but d'avoir une analyse fine. Elle se demande ensuite ce qu'il en est des infractions évoquées.

Le député S mentionne qu'il semblerait que ce soit l'enseignement spécialisé qui puisse être critiqué.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que plusieurs centaines d'élèves ont un soutien particulier qui leur permet de rester dans l'enseignement régulier, et les moyens ont été largement renforcés. Elle ne sait pas quelles pourraient être les infractions. Certains parents ne sont parfois pas d'accord avec certains choix.

Le député S demande s'il est fréquent que des parents déposent plainte.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta acquiesce en mentionnant que les parents ou les enseignants se tournent de plus en plus fréquemment vers les avocats. Elle ajoute avoir une écriture judiciaire presque tous les jours.

Un député PDC demande si tous les degrés d'enseignants sont dans le même cas de figure en termes de périodes enseignées.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond par la négative. Elle indique que le département communiquera aux commissaires les chiffres demandés (voir annexe) à savoir, le nombre de séjours linguistiques réalisés à l'étranger, le nombre d'élèves frontaliers ainsi que le nombre de classes à l'école primaire composée de 27-28 élèves.

## **Discussion et vote**

Un député PLR déclare que tout le monde est d'accord de reconnaître que des enseignants sont nécessaires. Mais la pétition se base sur des chiffres qui ne reflètent pas la réalité. Celle-ci montre une augmentation du nombre de

postes au cours de ces deux dernières années proportionnellement plus importante que l'augmentation du nombre d'élèves. Il ne croit pas que demander plus de personnel fasse sens. Il ajoute être surpris que les syndicats et les représentants des parents soutiennent ce projet au vu des différentes décisions d'allocation de personnel prises par le département. C'est une vision assumée qui est nécessaire et son groupe votera donc le dépôt de cette pétition.

Un député PDC déclare qu'il y a un décalage entre le dépôt de cette pétition et la rentrée scolaire. La rentrée s'est déroulée dans les normes, et cette pétition peut être déposée.

Un député S déclare que son groupe votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il a été marqué par les pétitionnaires très compétents qui ont donné un écho du terrain très convaincant. Il rappelle qu'il n'y a pas que des postes d'enseignants qui sont nécessaires, mais également des infirmières scolaires. Cette pétition est légitime. Il imagine que cette pétition renvoie une image difficilement acceptable pour la droite qui a refusé les postes supplémentaires nécessaires lors du dernier budget. Il ne croit pas que le DIP mente à ses enseignants qui ne sont pas des idiots.

Un député MCG déclare que le département s'est réorganisé au vu de l'adoption du budget et observe ne pas avoir eu le sentiment que la magistrature était particulièrement en difficulté. Celle-ci a su mener une réflexion et une réorganisation bénéfique au sein du DIP. Son groupe acceptera le dépôt de cette pétition et se réjouit de voir la suite de la réorganisation au sein du département tout en s'adaptant aux besoins futurs. Il rappelle par ailleurs que de nombreux élèves frontaliers occupent les établissements genevois et il ne pense pas que cela puisse perdurer.

Un député UDC déclare que cette pétition est une fois encore alarmiste. Les situations difficiles dans les écoles restent exceptionnelles. La volonté d'une école inclusive est une chose, mais le parlement n'a jamais eu les chiffres liés à ce projet. Le coût est important et bien au-delà de ce qui devrait être investi. La rentrée 2020 s'est bien passée, et son groupe, tant que les chiffres manqueront sur l'école inclusive, refusera cette pétition. Il est nécessaire de rester dans le raisonnable.

Une députée EAG mentionne soutenir cette pétition. Elle rappelle que la présence très large autour de cette pétition reflète l'ampleur du problème. Elle affirme que l'école a baissé en qualité avec une surcharge de travail pour les enseignants. Toute personne qui est en contact avec l'école de nos jours se rend compte que celle-ci est largement péjorée. Elle mentionne qu'il est vrai que l'école fonctionne, mais elle se demande à quel prix.

## Votes

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2098 au Conseil d'Etat :

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 8 (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 2 MCG)

Abstentions : –

**Le renvoi est refusé.**

La présidente passe au vote du dépôt de la P 2098 :

Oui : 8 (1 UDC, 3 PLR, 2 MCG, 2 PDC)

Non : 4 (3 S, 1 Ve)

Abstentions : 2 (1 Ve, 1 EAG)

**Le dépôt de la P 2098 est accepté.**

## Synthèse et prise de position

La pétition P 2098 demande que « les postes nécessaires soient alloués (au DIP) pour le respect des citoyens et citoyennes, de la loi, et ce également pour l'enseignement spécialisé et l'enseignement secondaire 2 ».

Depuis 2018, l'augmentation des postes a été de 3,7% au DIP alors que le nombre d'élèves a augmenté de 3,3%. Le DIP a décidé de prioriser ses ressources, en renforçant l'éducation spécialisée et en repoussant certains projets ainsi qu'en réduisant des postes d'en d'autres regroupements, en particulier à l'ES II. Les retours quant à la rentrée, présentés par le département, semblent bons. A noter que des ressources additionnelles pour les besoins urgents, comme le Foyer de Nancy, ont été allouées séparément par la commission des finances.

Il ne semble ainsi pas qu'un besoin urgent pour une augmentation de postes supplémentaires au DIP soit avéré. Pour ces raisons, nous vous recommandons de bien vouloir **soutenir le dépôt de la P 2098 sur le bureau du Grand Conseil.**

## Pétition (2098-A)

### Notre école a besoin de postes aujourd'hui pour remplir sa mission

Mesdames et  
Messieurs les député.es,

En refusant par trois fois la demande de la cheffe du DIP d'octroyer les 196,9 postes nécessaires au respect des conditions-cadres, malgré l'augmentation du nombre d'élèves dans le canton, le Grand Conseil se met hors-la-loi.

Les associations d'enseignantes et de parents dénoncent depuis longtemps une situation critique à l'école publique genevoise : la situation au primaire et au cycle d'orientation se péjore année après année. C'est la première fois qu'une telle décision est prise et qu'une telle violence institutionnelle s'abat sur l'enseignement, au mépris des élèves du canton.

Quelles sont les mesures déjà annoncées pour la rentrée 2020 ?

- Les 850 élèves supplémentaires annoncés à l'école primaire pour la rentrée prochaine entraîneront une hausse des effectifs de classe et très certainement des déplacements d'élèves, comme c'est déjà le cas au cycle d'orientation. Dans des classes bondées, impossible d'encadrer efficacement les enfants fragilisés, alors que toutes les études récentes, en particulier celles du SRED, démontrent que les difficultés scolaires qui naissent à l'école primaire ne font que s'aggraver au cours de la scolarité. Dans le primaire, il y a actuellement déjà des classes qui accueillent 27 élèves.
- Faute de disposer des postes demandés pour soutenir l'école inclusive, de nombreux élèves fragiles ou ayant des besoins éducatifs particuliers resteront privés du soutien suffisant pour fréquenter les classes ordinaires.
- Le Foyer de Mancy (foyer de l'OMP pour des enfants en situation de handicap majeur) ne sera pas ouvert, et ce malgré les situations dramatiques que vivent certaines familles qui ne peuvent pas y placer leurs enfants.

... et ce n'est que le début, car les postes refusés cette année ne seront pas « rattrapés » dans les années qui viennent alors que la croissance démographique devrait perdurer en tout cas jusqu'en 2023.

Dans de telles conditions, la FAPEO, la FEGAPH, la SPG, la FAMCO, l'Union, l'AGEEP et le SSP exigent du CE, du GC et de sa commission des finances que les postes nécessaires soient alloués pour le respect des citoyen.nes et de la loi, et ce également pour l'enseignement spécialisé et l'enseignement secondaire 2, qui eux aussi payent le prix des coupes budgétaires.

*N.B. 2177 signatures*

M. David Fernex

FAMCO

CP 5434

1211 Genève 11



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
**La Conseillère d'Etat**

DIP  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

Aux députées et députés membres de la  
Commission des pétitions

Genève, le 21 septembre 2020

N/réf. : AET/EZ/  
V/réf. :

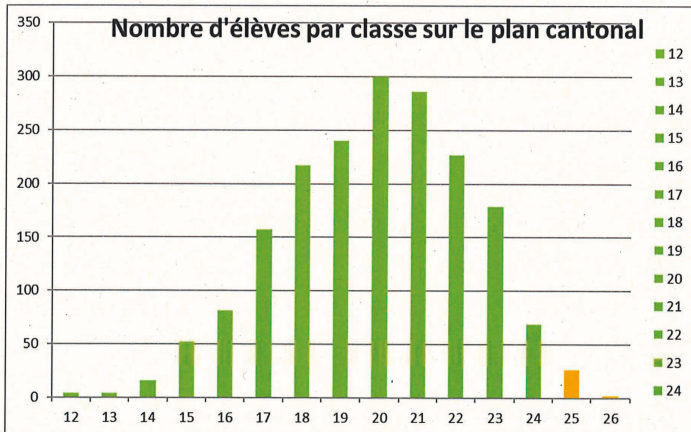
**Concerne : Compléments d'information suite à l'audition du 7 septembre 2020**

Madame la Présidente,  
Messieurs et Mesdames,

Pour faire suite à la séance du 7 septembre dernier, vous trouverez ci-après des éléments de réponse concernant les questions posées par les commissaires.

1. Nombre d'élèves par classes de l'enseignement primaire (données au 8 septembre 2020)

Près de 99% des classes présentent un effectif égal ou inférieur à 24 élèves. Il convient par ailleurs de préciser que le nombre moyen d'élèves par classe pour l'ensemble du canton est de 19.90



Sur les 1860 classes de l'enseignement primaire, 26 comptent 25 élèves et deux 26 élèves.

## 2. Evolution du nombre d'élèves frontaliers scolarisés dans les établissements scolaires publics

L'évolution des flux d'élèves dans le territoire franco-valdo-genevois est présentée dans le Repères et indicateurs statistiques A3, publié par le SRED : <https://www.ge.ch/document/10997/telecharger>

Les tableaux statistiques A3.a et A3.c donnent le détail des effectifs par degré d'enseignement : <https://www.ge.ch/document/10996/telecharger>

Les données statistiques pour l'année 2020 seront publiées en avril 2021.

Concernant les chiffres de la rentrée qui doivent être considérés comme provisoires, on compte :

- 961 élèves de l'enseignement primaire domiciliés en France voisine
- 607 élèves du CO domiciliés sur en France voisine
- 1779 élèves dans l'enseignement secondaires II

## 3. Séjours linguistiques

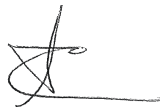
Mobilités sortantes en fonction des types						
Type	Ecole primaire	Degré secondaire I	Degré secondaire II (écoles de maturité gymnasiale)	Degré secondaire II (écoles de culture générale)	Degré secondaire II (écoles professionnelles)	Total mobilités
Mobilités individuelles			114		61	175
Mobilités de groupes			525	69	299	893
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>639</b>	<b>69</b>	<b>360</b>	<b>1068</b>

4. Mobilités sortantes par programmes				
Désignation du programme d'échange	Degré secondaire II (écoles de maturité gymnasiale)	Degré secondaire II (écoles de culture générale)	Degré secondaire II (écoles professionnelles)	Total mobilités
Echange scolaire CH-Allemande/ TI	45			45
Echange scolaire ALL / ANGL	97			97
Séjour linguistique MMBs	70			70
Anglais USA	1			1
Séjour linguistique hors MMBs	340	69	274	683
Echange scolaire sans précision lieu	15			15

---

Stages professionnels en entreprise			10	10
Stages en filière professionnelle en école professionnelle			76	76
Séjours scolaires hors L2 all ou angl	71			71
<b>Total</b>	<b>639</b>	<b>69</b>	<b>360</b>	<b>1068</b>

En espérant que ces éléments répondent à vos interrogations et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.



Anne Emery-Torracinta



*Date de dépôt : 9 novembre 2020*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de Mme Léna Strasser

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La pétition 2098 fait suite au budget 2020 et à l'impact que ce dernier a eu sur le travail des professionnel-le-s de l'instruction publique. Elle demande à ce que les postes nécessaires à la bonne marche de l'enseignement obligatoire soient alloués dans les budgets du canton afin de répondre non seulement à la hausse des effectifs, année après année, mais également aux projets à mettre en œuvre pour que l'école publique puisse fonctionner.

En effet, si près de 99% des classes des degrés primaires ont un effectif égal ou inférieur à 24 élèves et une moyenne d'élèves par classe très proche de 20 élèves, comme requis par le règlement, 1% ont des effectifs plus élevés et se situent donc hors du cadre réglementaire. De plus, les élèves en intégration partielle dans les classes ne sont pas comptabilisés dans ces moyennes.

Au cycle d'orientation, en 2019, ce sont 7% des classes qui dépassaient les effectifs réglementaires et, au secondaire II, près de 5%.

Ces « petits » pourcentages de classes surnuméraires dans la réalité représentent des défis pour les enseignants qui en ont la charge. Avoir 26 élèves plutôt que 20 selon les degrés et les dynamiques n'est pas anodin.

Mais permettons-nous un petit détour par les fondamentaux. Les buts de l'école publique si on se réfère à la loi sur l'instruction publique (LIP) à Genève sont notamment de « donner à chaque élève le moyen d'acquérir les meilleures connaissances et compétences dans la perspective de ses activités futures » et « de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former » ainsi que « de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique tout en éveillant en lui le respect d'autrui, la tolérance à la différence, l'esprit de solidarité et de coopération et l'attachement aux objectifs du développement durable ».

Pour atteindre les buts qui lui ont été fixés dans la loi, l'instruction publique s'est dotée d'une structure pluridisciplinaire, les enseignant-e-s étant au centre d'un système comprenant des infirmier-ère-s, des éducateur-trice-s, des psychologues, des conseiller-ère-s en orientation, des secrétaires, des directeur-trice-s, des assistant-e-s à l'intégration scolaire, etc., ces autres métiers faisant partie du peut-être mal nommé « personnel administratif et technique ».

Un nombre d'élèves bas dans chaque classe et un système efficace de professionnel-le-s coordonné-e-s permettent d'atteindre plus aisément le dernier but de l'instruction publique à Genève inscrit dans la loi, celui de « tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école ».

Après le semi-confinement vécu au printemps, les enseignants ayant retrouvé leur classe par demi-groupe, avant un retour en groupe classe complet, ont constaté qu'un effectif plus petit permet non seulement d'avancer plus efficacement sur les apprentissages et de donner sa place à chacun-e, mais également de limiter les tensions et le stress en classe, apaisant dès lors la dynamique d'apprentissage et le vivre ensemble dans l'école.

Il est évident que la hausse des effectifs doit entrer dans le calcul des postes nécessaires à l'enseignement obligatoire, mais il est évident également qu'elle ne doit pas être l'unique indicateur pris en compte. Il faudrait y ajouter des indicateurs montrant le nombre d'élèves à besoins spécifiques, la hausse des besoins en éducation spécialisée, ainsi que les enjeux importants de l'année à venir pour l'école (réformes prévues, adaptations à la législation nationale par exemple), etc.

En effet, lors des auditions, les pétitionnaires ont mis en avant la complexification des missions des professionnel-le-s actifs au sein de l'enseignement obligatoire. Ils et elles ont également évoqué la pression exercée sur leur cadre de travail et le fait que l'école inclusive demande d'adapter les prises en charge de tous les élèves à besoins particuliers en préférant des solutions intégratives. Pour que cette possibilité existe, il faut accompagner l'intégration des élèves et si le coût nécessaire pour ce faire en termes de postes peut paraître élevé à certains, il faut rappeler qu'à long terme les impacts financiers d'une non-intégration précoce de certains élèves dans le système ordinaire seront encore plus élevés.

Et si les élèves les plus fragiles dans leur autonomie sont les plus touchés, rappelons également qu'ils ne sont pas les seuls. En effet, lorsqu'on coupe dans les dégrèvements des enseignants pour faire des économies, on coupe

dans les cours facultatifs, dont font partie les cours d'appui, mais pas seulement. On coupe aussi dans les projets d'école ouvrant souvent l'école sur le quartier et la société et donnant un sens différent à l'apprentissage en partenariat notamment avec les parents d'élèves. On coupe aussi dans la concertation entre les enseignants qui nourrit des innovations pédagogiques, mais aussi des collaborations amenant plus d'agilité au sein du système. On coupe dans ce qui permet à une école d'être un lieu de vie, celui au sein duquel nos enfants passent la majeure partie de leur temps.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission des pétitions vous invite à soutenir cette pétition, et bien entendu à accompagner ce soutien, dans le cadre du budget 2021, d'un vote en faveur des postes en lien avec l'éducation et la formation.